

Le Maire atteste le caractère
exécutoire du présent arrêté,
publié le 13/11/2023

ARRETE DU MAIRE

N° 23T101

Portant réglementation de
circulation des piétons et des
cyclistes sur la rue Jean-Marie Le
Foll du 11 au 20 novembre 2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande de Mme Christine TANGUY et M. Michel TANGUY, domicilié au 10 rue des Écoles 22450 LANGOAT, pour des travaux de rénovation d'une toiture ;

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des piétons et des cyclistes sur la rue Jean-Marie Le Foll, au droit du n° 49 de la rue ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 – Du 11 au 20 novembre 2023, la circulation des piétons et des cyclistes au droit du n°49 de la rue Jean-Marie Le Foll, est soumise aux prescriptions suivantes :

- La circulation des piétons et des cyclistes sera interdite sur le trottoir et la piste cyclable, au droit du numéro 49 rue Jean Marie Le Foll ;
- Une signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus.

ARTICLE 2 – la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par le demandeur, et maintenu durant les travaux de jour comme de nuit ;
Par ailleurs, les demandeurs remettront l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'Agence Technique Départementale ;
- Les Services Techniques municipaux ;
- Mme Christine TANGUY et M. Michel TANGUY ;

Fait à Ploubezre, le 10 novembre 2023

Le Maire,
Brigitte GOURHANT

